



L'Azuré de la croisette

Maculinea alcon rebeli (Hirschke, 1905)

Ordre : Lépidoptère

Famille : Lycaenidae

Statuts de protection

Protection nationale : Art.3 – Arrêté du 23/04/2007

Statuts de menace (Listes rouges UICN)

Alsace (2014) : En danger critique

France (2014) : Quasi-menacé

Europe (2010) : Quasi-menacé

Espèce déterminante ZNIEFF* / SCAP**

*ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

** SCAP : Stratégie de création des aires protégées



Description

Chez l'Azuré de la croisette on observe un dimorphisme sexuel.

Dessus des ailes : bleu-violet avec une fine bordure noire chez le mâle, et brun avec une suffusion de bleu chez la femelle.

Dessous des ailes : similaire chez les deux sexes, la coloration de fond est beige-brunâtre avec des points noirs cerclés de blanc.

L'envergure (ailes antérieures) est de 32 à 36 mm chez l'imago.



Biologie et Ecologie

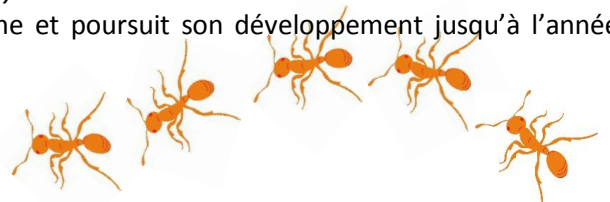
Les imagos ont une espérance de vie pouvant atteindre 13 jours.

La période de vol de l'Azuré de la croisette s'étend de mi-mai à juillet en fonction de la latitude, de l'altitude et de la floraison de la plante hôte. Il fréquente les milieux herbacés mésophiles, les pelouses sèches et prairies maigres où *Myrmica schencki* et sa plante hôte sont présentes. Un minimum d'une vingtaine de pieds de Gentiane croisette sont nécessaires pour accueillir l'Azuré de la croisette.

La principale plante hôte est la Gentiane croisette (*Gentiana cruciata*). La ponte est parfois réalisée sur la Gentiane jaune (*Gentiana lutea*) ou la Gentiane d'Allemagne (*Gentiana germanica*).

La reproduction et la ponte se produisent quelques heures après l'émergence et la femelle pond entre 100 et 150 œufs au niveau des inflorescences sur les tiges avec des boutons floraux non éclos ou sur les feuilles. Elle pond entre 10 et 40 œufs par pied de plante hôte.

Les 3 premiers stades du développement larvaire se déroulent sur la plante hôte, généralement la Gentiane croisette. Lorsque la chenille atteint le 4^{ème} stade larvaire, elle quitte l'inflorescence et se laisse tomber au sol. Sa survie dépend alors de son adoption par sa fourmi hôte *Myrmica schencki*. La chenille est emmenée dans la fourmilière où elle sera nourrie par trophallaxie, elle hiverne et poursuit son développement jusqu'à l'année suivante, voire celle d'après. Les imagos sont floricoles.

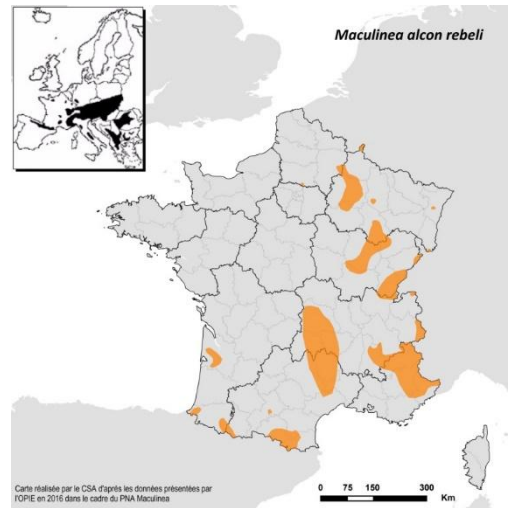


Distribution

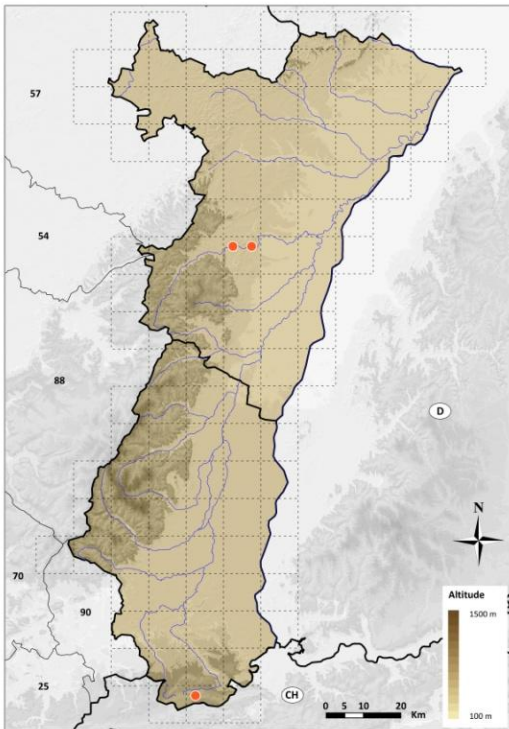
L'Azuré de la croisette est un élément faunistique eurasiatique, présent de l'ouest de l'Europe jusqu'à l'extrême sud-est de la Sibérie, essentiellement dans les zones montagneuses.

En France, les populations les plus importantes se trouvent dans les Alpes, les Pyrénées et le Jura.

En Alsace, les populations sont très localisées. Dans le Bas-Rhin, on le retrouve sur la colline du Schiebenberg à Dinsheim-sur-Bruche, à l'ancien Fort de Mutzig et sur le terrain militaire du Jesselsberg. Dans le Haut-Rhin, on le retrouve sur deux stations dans le Jura alsacien.



Répartition nationale de l'Azuré de la croisette
(Sources : Plan national d'actions en faveur des Maculinea 2010, Butterfly Conservation Europe 2009)



Répartition de l'Azuré de la croisette en Alsace
(Source : Weissenbacher, 2016)

Menaces

Plusieurs évolutions de l'habitat de l'Azuré de la croisette peuvent entraîner sa régression voire sa disparition, telles que :

- La disparition des pelouses sèches, de la Gentiane de la croisette ou de *Myrmica schencki*.
- L'abandon du pâturage qui peut entraîner la fermeture du milieu et la disparition des pelouses.
- La réalisation d'une fauche inadaptée par exemple lors de la période de vol des imagos.
- La fragmentation des habitats favorables entraînant une diminution de la connectivité entre les différentes populations.

La conservation des populations d'Azuré de la croisette dépend donc du maintien des espaces prairiaux ainsi que de la prise en compte des exigences écologiques de l'espèce. Des mesures de gestion adaptées visent à pratiquer des fauches tardives (à la fin du cycle biologique des papillons) ou printanières (avant la floraison de la gentiane) par rotation ou en maintenant des zones refuges non fauchées pendant plusieurs années (favorables aux fourmis hôtes).

Ressources bibliographiques

- DUPONT P., 2010, Plan national d'actions en faveur des Maculinea. Office pour les insectes et leur environnement – Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, 138 pp.
- HEUACKER V., KAEMPFS S., MORATIN R. & MULLER Y. (coord), 2015. Livre rouge des espèces menacées en Alsace. Collection Conservation, ODNAT. 512 p.
- WEISSENBACHER E., 2016, Les Maculinea. Plan Régional d'Actions – Alsace- 2016-2020. Conservatoire des Sites Alsaciens – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement en Alsace, 114 pp.

Liens

- Pour consulter le PNA :
<http://maculinea.pnaopie.fr>
- Pour transmettre vos observations :
www.faune-alsace.org